

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09-347-1925 promulguant le décret du 3 août 1924 relatif au recrutement du personnel de la magistrature coloniale,

n° 09-347-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 octobre 1925

Numéro JO
n° 347 du 31/10/1925

Date du numéro
31 octobre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1924 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 6 août 1924 inséré au Journal officiel de la République française du 15 août 1924, page 7679, relatif au recrutement du personnel de la magistrature coloniale: Sur la proposition du chef du service judiciaires.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses formes et teneur, le décret du 3 août 1924, relatif au recrutement du personnel de la magistrature coloniale, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Barssac.